

BUDGET PARTICIPATIF – THONON LES BAINS



PROJET INTITULÉ : « Plus de structures d'accueil en collectivité pour nos enfants »

Introduction

Notre ville ne cesse d'augmenter sa population par la construction de nombreux ensembles immobiliers et ce, depuis plusieurs années.

En revanche les structures d'accueil collectif de la ville n'ont pas augmenté pour autant. Ainsi, une fois les 4 structures actuelles complètes il reste la seule option pour les parents de s'orienter vers une Assistante Maternelle.

Il n'est effectivement pas possible d'employer le terme « choix » de mode de garde puisque les parents n'ont pas le choix.

Les Assistantes Maternelles sont donc en position de force et peuvent imposer des conditions de travail (amplitude horaires strictes et peu flexibles, taux horaire et montant des frais d'entretien élevés et aléatoires) qui sont de plus en plus difficiles à gérer en tant que parents employeurs. Je pense notamment aux Thononais frontaliers qui ont des amplitudes horaires importantes.

Aujourd'hui c'est un fait : trouver une assistante maternelle qui travaille le mercredi et/ou le samedi et avant 7h30 ou après 17h00 relève de l'exploit.

Or, ces parents n'ont pas le choix et essaient de composer avec leurs propres employeurs, leur famille, leur entourage pour convenir aux exigences des assistantes maternelles.

Lorsque j'ai pris connaissance du projet du budget participatif de la ville de Thonon les Bains, j'ai tout de suite pensé à cette pénurie de lieux d'accueil pour nos jeunes enfants au sein de notre ville.

Projet d'utilité publique

Dans ce sens, je souhaiterais suggérer « la création d'un bâtiment dédié à l'accueil de Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M) ».

Ce bâtiment pourrait être construit en respectant le budget alloué à ce projet et s'auto-gèrerait avec la gestion autonome de chaque structure de MAM qui y cohabiterait avec une participation davantage symbolique que financière (en réduisant ou annulant les loyers, en prenant en charge les charges fixes du bâtiment, etc).

En effet, chaque MAM peut se composer de 3 ou 4 Assistantes Maternelles qui peuvent chacune accueillir au maximum 4 enfants selon l'environnement concerné. Ce qui créerait des micro-collectivités (avec des groupes allant de 9 à 16 enfants).

Plutôt que d'attribuer ce privilège à une seule MAM, l'idée serait de prévoir un bâtiment pouvant accueillir 3 ou 4 MAM, sur le modèle d'appartements d'accueil idéalement avec espaces extérieurs (jardin pouvant accueillir les enfants pour qu'ils puissent en saison propice profiter des activités en plein air.

Ces MAM, devraient correspondre au cahier des charges de la PMI du département en termes de norme d'accueil en vigueur mais sur une construction de bâtiment neuf, les aménagements seront plus évidents à prévoir (taille des pièces, sanitaires à taille d'enfants, portes adaptées, etc).

Avantages d'un tel projet

En plus d'être une solution pour les parents, d'être une chance pour nos enfants, cela est également une opportunité pour les Assistantes Maternelles de travailler en collaboration avec des professionnels dans un lieu dédié en dehors de leur lieu de vie.

De nombreuses Assistantes Maternelles du Chablais, essaient de monter une structure de ce type, mais ce qui les freine de manière générale c'est l'emplacement choisis et les exigences drastiques de la PMI (plus exigeante que d'en d'autres régions où les M.A.M sont plus courantes). En effet, elles n'ont pas les moyens d'investir dans la réfection de lieux, dans la location d'un logement dédié, etc.

Si cette contrainte leur était retiré et qu'elle pouvait prétendre à la location de l'emplacement de la MAM mise en service par la commune sur étude de dossier comprenant un projet pédagogique, une sorte de plan de fonctionnement, avec une candidature à renouveler tous les 4 ou 5 ans par exemple sur le même modèle que les concessions de kiosques en bord de lac.

Si ces groupements d'Assistantes Maternelles pouvaient avoir un lieu dédié pour exercer leur activité professionnelle alors on pourrait s'attendre à ce que les amplitudes horaires soit plus larges. On pourrait même imaginer une utilisation du local en question sur le rythme jour/nuit : avec une équipe de jour et une équipe de nuit qui accueilleraient les enfants sur des

horaires plus atypiques notamment pour le personnel soignant en horaire décalé et en famille monoparentale par exemple.

Je pense en effet, que si les Assistantes maternelles sont aussi peu flexibles aujourd'hui sur leurs temps d'accueil, c'est également pour protéger leur vie familiale ce que je peux concevoir amplement.

Cela serait également l'occasion de valoriser cette profession qui est tout de même une profession essentielle dans l'organisation de la vie économique d'une collectivité.

Ce lieu d'accueil de M.A.M pourrait représenter une réelle alternative aux crèches publiques avec une réelle organisation structurelle, des amplitudes horaires définies, des lieux adaptés, des projets pédagogiques mieux menés, des opportunités de formation des Assistantes Maternelles mieux orientées, et des contrôles plus évidents par les autorités compétentes.

Difficultés connues d'un tel projet

Un projet de cette ampleur et comme tout projet comporte des difficultés. Celles que j'ai déjà identifiées sont les suivantes :

1. Trouver un emplacement stratégique sur la commune de Thonon les Bains, pour accueillir ce projet. Cela peut être un projet de démolition de maison de ville pour construire un bâtiment neuf ou de rénovation d'une bâtisse existante (qui sera une option sûrement plus coûteuse).
2. Lancer un appel à projet auprès des écoles d'architectes (pour des projets de fin d'études par exemple) pour obtenir des plans de construction à un tarif abordables et ainsi conserver le budget alloué au projet pour la réalisation en elle-même du bâtiment.
3. Travailler en partenariat étroit avec la PMI de Haute Savoie pour que ce projet puisse voir le jour. À mon sens, ce projet s'il est retenu devra dans un premier temps être présenté à la PMI de notre département pour être validé avant que l'on puisse ensuite travailler sur un cahier des charges permettant la réalisation concrète du projet.
4. Trouver une solution pour la gestion financière de ce bâtiment. Cela peut être de :
 - demander une participation forfaitaire aux Assistantes Maternelles qui occupent les lieux
 - payer les charges de fonctionnement de la structure (eau, électricité, gaz, etc) et les menues réparations à prévoir.
 - obtenir de la commune qu'elle n'accepte pas de revenus de loyer du fonctionnement de ce bâtiment.
 - prévoir un budget pour des aménagements plus conséquents sur le long terme et prendre en charge ce bâtiment comme un bâtiment communal qui a la particularité de s'auto-gérer.

5. Intégrer les attributions de concessions de MAM au service petite enfance de la ville qui pourra en plus de ses fonctions actuelles suivre de près les candidatures des MAM qui souhaitent se créer et d'en associer les profils d'Assistantes Maternelles avec qui le service travaille au quotidien en étroite relation.

Le fonctionnement pensé aux prémices du projet

La ville interviendra dans le cadre du budget participatif pour fournir le bâtiment ainsi que les équipements adéquats de fonctionnement pour accueillir 3 à 4 structures (plus si possible) de M.A.M.

La ville devra se rapprocher de la PMI afin d'en connaître le cahier des charges précis et en profiter pour demander son aval avant toute chose pour valider ce projet d'envergure avant que les démarches soient entamées.

La PMI pourra donc travailler en collaboration avec la ville pour l'accompagner dans la mise en place de ce bâtiment.

Les projets de M.A.M pourront être soumis à la fois à la PMI du secteur et à la fois à la ville pour obtenir une des 3 ou 4 concessions et devra fournir en même temps que son projet pédagogique un projet de fonctionnement qu'elle devra tenir sur la durée de l'occupation des lieux et pour lequel elle s'engagera.

Dans ce sens, l'entité en question devra s'engager à respecter :

- Des horaires d'utilisation du lieu : si elle l'occupe en journée du lundi au vendredi par exemple, si l'ensemble des Assistantes Maternelles du groupement de cette MAM fonctionneront sur le même rythme ou en décalé pour proposer des amplitudes horaires plus larges.
- Des comptes rendus sur leurs activités et accepter des contrôles réguliers de la part de la PMI.
- Entretien le bâtiment qui lui est mis à disposition en termes de prise en charge des frais de fonctionnement, des menus-réparations et le cas échéant d'un petit loyer.
- Devra également s'associer aux autres M.A.M pour assumer les frais de fonctionnement du bâtiment complet.

Ces modalités d'occupation des lieux seront fixées par le Service Petite Enfance et la PMI et validées par la mairie.

Ce projet est en phase de réflexion, ainsi je ne dispose pas de photos pour un emplacement en particulier, je ne dispose pas de devis pour un budget estimé.

Je dispose seulement de ma sensibilité de mère de famille d'enfants en bas âge qui habite Thonon depuis 6 ans, et qui subit depuis 6 ans le manque de structure d'accueil collectif pour les enfants en bas âge. Je dispose du retour d'expériences de nombreux parents qui se trouvent dans ma situation et je m'inquiète pour l'avenir car je j'ai peur que les besoins d'accueil ne soient pas suffisamment anticipés.

Ce projet est selon moi un projet d'utilité publique et réalisable sur le court terme si celui-ci est pris au sérieux.

Je serais intéressée pour participer pleinement à l'élaboration de ce projet si celui-ci devait être retenu. C'est un projet qui me tient vraiment à cœur dans la mesure où je suis sensibilisée au développement de nos enfants, et au rôle que joue leur accueil sur leur 3 premières années de vie.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste disponible pour tout renseignement complémentaire.

Mme Solenne JOLI

6/17/12/20.
